

# La réforme de la politique de la ville



---

**PROFESSION  
BANLIEUE**



# La concertation nationale

- **Trois groupes de travail :**
  - **Nouvelle géographie prioritaire**
  - **Contractualisation et gouvernance**
  - **Projet de territoire**

# Nouvelle géographie prioritaire

- Notion de territoires **emboités** qui marque une volonté de sortir de l'enfermement territorial du zonage
- Les territoires **cible**
- Les territoires **de veille**
- Maintien d'une géographie réglementaire pour les aides ?

# Nouvelle géographie prioritaire

- **Un critère clé pour définir les quartiers prioritaires :**
  - La part de population à bas revenus (revenus inférieurs à 60% du revenu fiscal médian [11.562], soit environ 11.000 euros par an)
- **Le niveau d'observation des territoires : le carroyage**
- **La liste des 1 200 quartiers prioritaires serait connue en septembre prochain**

# Nouvelle géographie prioritaire

- La cartographie des territoires en difficulté établie en dehors de toute considération sur le **pouvoir d'achat** de la collectivité, de ses ressources.
- Le niveau d'intervention de l'État au regard de la **capacité contributive** de la collectivité.
- Mais quels seront les **critères retenus** pour moduler les subventions de l'État ?
  - Le degré de péréquation intercommunale ?
  - La mise en place d'une dotation de solidarité communautaire ?

# Contractualisation et gouvernance

- Un contrat unique, adossé au projet de territoire.
- Un **contrat de ville, à caractère unique et global**, comprenant les actions de cohésion sociale, les opérations de renouvellement urbain et les politiques de droit commun
  - Une démarche intégrée assise sur quatre piliers : le social, l'urbain, l'économique et l'environnemental
  - Un contrat formalisant des engagements sur le droit commun et une évaluation renforcée

# Contractualisation et gouvernance

## ➤ Le niveau de contractualisation :

### **l'agglomération**

- Un contrat cadre avec une signature qui s'appuie sur un triptyque préfet / président EPCI / maire.
- Un contrat calé sur le mandat municipal : 2014-2020
- Un contrat articulé avec les outils et cadres existants : documents de planification, CPER, programmation européenne, etc.

# Les différentes étapes

- Un CIV le 19 février 2013
- Un projet de loi présenté en Conseil des ministres début juillet
- Une loi votée au Parlement entre septembre et décembre 2013
- 12 sites pilotes pour expérimenter la démarche



# Les premières mesures

- **Le CIV du 19 février organisé autour de 5 axes et 27 mesures :**
  - Construire ensemble la politique de la ville
  - Territorialiser les politiques de droit commun
  - Rénover et améliorer le cadre de vie
  - Concentrer les interventions publiques
  - Lutter contre les discriminations

# Les premières mesures

- **Aujourd'hui, 4 conventions signées avec les différents ministères**
- **Une convention signée avec l'ARF**
  - Au moins 10 % des crédits européens du Feder réservés aux territoires de la politique de la ville
  - Les Régions s'engagent dans les futurs contrats de ville et sur leurs compétences propres
- **Une convention signée avec l'ADCF**
  - Réaffirme le niveau de l'intercommunalité
  - Propose l'ouverture d'un chantier sur les solidarités financières intercommunales

# Participation des habitants

- Une volonté affirmée pendant toute la concertation et qui est la 1<sup>ère</sup> mesure du CIV du 19 février : « **Donner toute leur place aux acteurs de proximité et aux habitants** »
- Faire des habitants les co-constructeurs des futurs contrats de ville :
  - en développant la participation citoyenne à toutes les étapes ;
  - en mettant en œuvre les préconisations de la mission confiée à Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache sur la participation citoyenne dans les quartiers dont le rapport sera rendu en juillet 2013.

# Participation des habitants

- **Faciliter le travail des associations de quartier :**
  - en établissant un dossier simplifié de demande de subvention ;
  - En rétablissant le principe de la confiance *a priori* ;
  - en privilégiant le conventionnement pluriannuel aux appels à projet ;
  - en créant une banque d'expériences pour diffuser les bonnes pratiques.